

HISTOIRE DES ARTS :

UNE NOUVELLE EPREUVE AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET. VERS UNE VERITABLE REFLEXION INTERDISCIPLINAIRE.....

Après avoir fait son apparition à l'école pour la rentrée 2008-2009, et au collège ainsi qu'au lycée pour la rentrée 2009-2010, l'enseignement de l'histoire des arts est désormais bien présent dans ce qui doit logiquement constituer la culture humaniste et la culture personnelle de nos élèves durant leur scolarité.

L'oral d'histoire des arts obligatoire pour la session 2011 du diplôme national du brevet soulève questions, interrogations et surtout réflexions sur les modalités précises de l'épreuve ainsi que sur la formation des élèves pour aborder celle-ci.

L'année 2009-2010 a été pour de nombreux collèges l'occasion d'une expérimentation offrant aux élèves qui le souhaitent la possibilité de préparer et de présenter cet oral, et permettant aux enseignants d'évaluer l'organisation et la mise en place d'une telle épreuve au sein de leur établissement. (Et dans un premier temps pour un nombre réduit d'élèves).

1) Objectifs / Thématiques / Domaines

Pour clarifier ce sujet, il me semble important de rappeler dans un premier temps quels sont les objectifs précis et le programme thématique de cet enseignement.

Ouvrir les élèves aux arts quels qu'ils soient (peinture, architecture, sculpture, littérature, théâtre, musique, cinéma, photographie, etc.), c'est avant toute chose leur faire comprendre que ces mêmes arts ont été de tout temps le reflet du monde dans lequel l'homme en tant qu'artiste ou simplement être humain a évolué. Ils ont été depuis des millénaires et sous des formes d'une diversité extraordinaire les témoins et les expressions de ce que l'homme a vécu, a ressenti, a voulu exprimer et de son regard sur la société humaine et le monde.

Il s'agit donc bien en termes d'objectifs de donner à nos élèves une véritable culture leur permettant d'appréhender une œuvre d'art, de savoir l'analyser, d'aiguiser leurs capacités à verbaliser un jugement esthétique tout en tenant compte de sa propre sensibilité mais toujours de façon objective, de comprendre enfin qu'une œuvre artistique prend toute sa signification en fonction du contexte historique, sociologique, sociétal, culturel dans lesquels elle est née. Et ceci sans oublier la notion de plaisir à la fois pour celui qui crée et qui produit, à la fois pour celui qui reçoit et qui perçoit.

A partir de ce constat et pour organiser cet enseignement se dégagent des époques historiques, 6 thématiques et pour chacune d'elle une classification de plusieurs domaines d'expression artistique.

Les époques historiques :

6e : Antiquité au IXe siècle

5e : IXe à fin du XVIIe siècle

4e : XVIIIe et XIXe siècles

3e : XXe et XXIe siècles

Les thématiques :

Arts, créations, cultures ; Arts, espace, temps ; Arts, états et pouvoirs ; Arts, mythes et religions ; Arts, techniques, expressions ; Arts, ruptures, continuités

Les domaines artistiques :

Les arts de l'espace ; Les arts du langage ; Les arts du quotidien ; Les arts du son ; Les arts du spectacle

Les arts du visuel

2) Une véritable réflexion interdisciplinaire

Il serait bien évidemment très maladroit d'affirmer qu'un enseignement de l'histoire des arts n'existait pas avant 2008. Les professeurs d'éducation musicale et d'arts plastiques avaient depuis longtemps déjà l'habitude de contextualiser une œuvre en la reliant à des référents historiques de société, d'histoire, de mouvements artistiques et esthétiques liés à une époque. (avec seulement une heure de rencontre hebdomadaire... parfois utile de le rappeler au passage !). Les professeurs d'histoire parlant d'architecture ou de la renaissance pouvaient-ils échapper à cette même démarche. Et que dire du professeur de français abordant la comédie-ballet du XVII^e, le roman au début du romantisme ou le surréalisme au XX^e ?

Il serait bien évidemment tout aussi maladroit d'affirmer que des expériences de travail interdisciplinaire n'existent pas au sein de nos établissements et les collègues qui s'y investissent mesurent combien la notion de « temps nécessaire » prend ici toute sa dimension.

HISTOIRE DES ARTS :

UNE NOUVELLE EPREUVE AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET.

VERS UNE VERITABLE REFLEXION INTERDISCIPLINAIRE.....

Et voici qu'apparaît cette première inquiétude : le temps. Sachant qu'il n'est prévu en aucun cas et dans aucune matière d'accroître celui imparti à nos enseignements, nous pouvons légitimement nous demander comment gérer ce surplus de programme.

Dès lors, les dés sont jetés et le choix est simple : Il va falloir se révéler efficace et concret pour que nos élèves, et notamment ceux de troisièmes se préparent au mieux et dans les meilleures conditions à l'oral prévu désormais pour l'obtention du diplôme du brevet.

L'harmonisation d'un programme précis en relation avec la période historique correspondant au programme d'histoire en classe de troisième et incluant une liste d'événements historiques, de courants artistiques, de styles musicaux, de dates-clés dans l'histoire du cinéma, d'artistes et d'œuvres incontournables est donc indispensable. Cette harmonisation aura le mérite de nous inciter en tant qu'enseignant à aller découvrir plus en détail ce que font nos collègues. Car il faut bien l'avouer, sommes-nous véritablement capables de résumer le contenu enseigné dans chaque discipline ne serait-ce qu'en classe de 3° ?

Nous serions alors peut-être surpris de voir combien le terme d'interdisciplinarité prend là sa véritable dimension et donne encore plus de sens à ce qui doit rapprocher nos élèves de la culture et de la connaissance. Enfin si l'on considère que l'histoire des arts concerne ce que l'on définit comme « culture humaniste » dans les textes officiels du socle commun, elle devrait concerner en priorité l'histoire, la géographie, le français, l'éducation musicale et les arts plastiques.

3) Les compétences recherchées

Un rappel des compétences du socle commun (pilier 5) exigibles en fin de troisième en Arts Plastiques et en Education Musicale me semble intéressant pour l'ensemble des collègues qui auront la responsabilité et la mission d'évaluer l'oral d'histoire des arts.

- Connaître quelques œuvres et quelques artistes représentatifs des grandes périodes de l'histoire des arts.
- Situer une œuvre représentative dans le contexte historique et culturel dont elle est issue.
- Identifier et comprendre les relations et métissages entre les différents domaines artistiques, notamment pour ce qui concerne le cinéma, la danse, l'architecture, la photographie et de nombreuses expressions contemporaines.
- Connaître quelques exemples de liens entre littérature, poésie, textes religieux, mythologiques et la création artistique.
- Connaître au moins un exemple de quelques genres qui associent texte et musique (opéra, chanson, lied/mélodie).
- Connaître un répertoire de textes d'origines historiques diversifiées et mis en musique.
- Identifier les genres artistiques les plus importants (peinture d'histoire, religieuse, mythologique, de genre, le portrait, la nature morte, le paysage, l'abstraction...) et connaître quelques interrelations avec la littérature, le cinéma, etc.
- Identifier et nommer plusieurs des caractéristiques d'une période historique dont témoigne un ensemble d'œuvres choisies.
- Caractériser la culture artistique d'un territoire donné.
- Reconnaître à l'observation ou à l'écoute les œuvres principales étudiées durant l'année scolaire.
- Comparer leurs caractéristiques afin d'en percevoir les relations et différences dans l'espace et le temps de la création artistique.

Les connaissances et compétences explicitées dans ce paragraphe sont extraites de la note de service parue au BOEN du 29 octobre 2009. Elles concernent plus particulièrement l'épreuve de l'oral.

Les connaissances

En relation avec les thématiques étudiées pendant l'année de troisième, l'élève maîtrise :

- La connaissance d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques ;
- Des repères historiques, géographiques et culturels lui permettant de situer les œuvres dans le temps et l'espace ;
- Des éléments de vocabulaire spécifique aux grands domaines artistiques ;
- Des notions de base sur les techniques de production des œuvres.

HISTOIRE DES ARTS :

UNE NOUVELLE EPREUVE AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET.

VERS UNE VERITABLE REFLEXION INTERDISCIPLINAIRE.....

Les compétences

Sur la base de ces connaissances, l'élève est capable :

- De situer des œuvres dans le temps et dans l'espace ;
- D'identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (ses formes, les techniques de production, ses significations, ses usages, etc.) ;
- De discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse ;
- D'effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis (lieu, genre, forme, thème, etc.).

4) La période concernant l'oral d'histoire de l'art

La période concernée par l'oral correspond à celle étudiée en histoire-géographie : XX^e et début XXI^e.

Histoire : Le monde en 1914, la première guerre mondiale, la révolution russe, l'URSS sous Staline, le front populaire, le nazisme, la seconde guerre mondiale, l'après guerre, la guerre froide, la décolonisation, l'Europe, l'équilibre du monde en termes d'immigration humaine, d'immigration de capitaux et de travail, le rapport nord-sud...

Il s'agit donc pour les autres disciplines, à partir de leur programme propre et de quelques manières que ce soit d'établir les caractéristiques de cette même période en donnant aux élèves des référents en termes d'auteurs, de courants, de démarches, d'œuvres spécifiques.

Il s'agira aussi pour les enseignants de ces mêmes disciplines d'établir les interactions, les ponts, les relations qui existent entre ces différents enseignements.

Education musicale : Musique et impressionnisme, les Ballets russes à Paris au début du siècle, le jazz : origines et diversité de courants, les nouveaux langages, les nouveaux sons, la musique expérimentale, l'abandon de la tonalité, la naissance du rock, les musiques amplifiées, les musiques électroniques, la musique de film, les musiques du monde, la chanson, la comédie musicale...

Arts plastiques : Quelques grands courants : Le cubisme, le surréalisme, le dadaïsme, le fauvisme, l'art abstrait, le pop art, l'art contemporain... autour de la peinture, la sculpture, l'architecture, la technique du collage, la photographie, la création de *design* ...

Littérature : La poésie, le théâtre, le roman (intimiste, d'aventure, de société, historique, fantastique, policier) et la nouvelle, l'autobiographie et les mémoires, la chanson, l'image, la bande dessinée...

5) L'oral d'histoire des arts : de l'expérimentation à la mise en place définitive

Quelques précisions :

(Extrait de l'arrêté du 9 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet) :

Sont prises en compte à compter de la session 2011 pour l'attribution du diplôme national du brevet :

a) La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, palier 3 ;

b) La note obtenue à l'oral d'histoire des arts ;

c) Les notes obtenues à l'examen du brevet ;

d) Les notes de contrôle continu obtenues en cours de formation ;

e) La note de vie scolaire.

L'oral d'histoire des arts se déroule dans l'établissement en cours d'année scolaire, au moment jugé opportun par l'équipe pédagogique, le cas échéant lors d'une séquence pédagogique dont il constitue un des moments d'enseignement. La note obtenue à l'oral d'histoire des arts est affectée d'un coefficient 2.

A partir de l'ensemble des éléments et informations énoncées précédemment, il m'apparaît intéressant de vous soumettre une proposition concrète.

Il ne s'agit en aucun cas de donner une procédure servant de référence à la mise en place de modalités pour l'oral d'histoire des arts mais seulement de proposer une synthèse faite à partir de diverses expérimentations de cette nouvelle épreuve (à la session du brevet 2010) et dans des établissements très divers, d'échanges inter-collèges au sein du *groupe de recherche en éducation musicale* au CEPEC de Craponne, de propositions et bilans recueillis sur des sites d'établissements scolaires, d'échanges de collègues via internet, de compte-rendu de réunions de préparation au sein d'établissements)

HISTOIRE DES ARTS :

UNE NOUVELLE EPREUVE AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET. VERS UNE VERITABLE REFLEXION INTERDISCIPLINAIRE.....

Une liste de thématiques et d'œuvres, préparée par l'équipe des professeurs de l'établissement concerné (histoire, éducation musicale, arts plastiques, français, autres...) serait affichée ou remise aux élèves en début d'année.

N.B. Suivant les établissements qui choisissent cette démarche, la liste ne peut contenir qu'une proposition de thématiques, qu'une proposition d'œuvres, qu'une proposition de courants ou mouvements artistiques, ou un cumul de ces diverses listes. Certains établissements ne proposent pas de listes ...

A partir d'une thématique, ils choisiraient **3 œuvres (une œuvre principale et deux œuvres complémentaires)** avec obligatoirement *une œuvre écrite* (texte littéraire, document historique...), *une œuvre musicale*, *une œuvre plastiques* (peinture, affiche, sculpture, architecture, cinéma...). Ces trois œuvres auraient bien évidemment un lien entre elles.

Leur oral s'appuiera cependant sur une seule de ces 3 œuvres, l'élève pouvant utiliser des prolongements autour des œuvres complémentaires.

N.B. L'objectif clairement recherché ici est d'éviter l'écueil d'un simple exposé autour d'une seule œuvre et d'inciter les élèves à s'ouvrir à une vision plus large dans l'esprit de l'Histoire « des » arts.

Ils réaliseraient un **dossier écrit individuel** de 2 à 4 pages au maximum (illustrations non comprises) autour de ces trois œuvres en insistant plus particulièrement sur l'œuvre choisie pour l'oral.

N.B. Ce dossier n'a aucun caractère d'obligation. La seule finalité de ce dossier serait bien évidemment d'aider à la préparation de l'oral et de servir de support à celui-ci. Plusieurs établissements qui ont fait ce choix ont bien précisé que ce dossier ne serait pas évalué. C'est bien d'un oral dont on parle ! Il pourrait être cependant ramassé par le professeur de la matière concernée par l'œuvre principale et servir de prolongement pour les autres élèves.

Éléments du dossier pour l'œuvre principale

- Présentation de l'œuvre : De quelle œuvre s'agit-il ? Quel en est l'auteur ? De quand date-t-elle ? Où cette œuvre est-elle visible ?
- Décrire les grandes caractéristiques de cette œuvre en suivant les démarches utilisées en classe dans les matières concernées.
- Situer l'œuvre dans son contexte. A-t-elle un lien avec la période historique durant laquelle elle a été créée ? De quelle manière ? Est-elle l'illustration d'un mouvement artistique ? Connaissez-vous d'autres œuvres qui aurait un lien avec celle-ci (le même auteur, le même mouvement artistique, la même thématique)
- Emettre un jugement esthétique personnel en expliquant comment cette œuvre a touché votre sensibilité, ce quelle peut apporter ?

Pour les œuvres complémentaires, les élèves choisiraient les commentaires qu'ils souhaitent y adjoindre. Ils ne seraient pas aussi conséquents.

Ces modalités étant précisées, il s'agira ensuite d'organiser l'oral sur le temps scolaire ou au sein d'heures de cours.

N.B. En équilibrant le choix des œuvres entre musique/danse, arts plastiques /photographie/architecture, littérature/cinéma, les élèves d'une classe pourraient intervenir durant les cours d'éducation musicale, d'arts plastiques, de français et d'histoire. Il y aurait au côté de la démarche de préparation elle-même une démarche pédagogique puisque l'ensemble de la classe profiterait de cette présentation.

Cependant, compte-tenu de la diversité de nos établissements et de leurs fonctionnements internes, chaque équipe pédagogique fera le choix de sa propre organisation suivant ses propres critères.

L'objet de cet article était de clarifier au mieux toutes les données de cette nouvelle épreuve.

Mon amour des arts et de l'enseignement, ma conviction profonde que les arts aident l'enfant et l'adolescent à se forger une véritable personnalité et lui donnent une ouverture sur le monde me laissent convaincu du « bien-fondé » de cet oral. Mon engagement au sein de l'éducation nationale et mon statut de professeur de collège et de lycée me laissent en revanche inquiet de la gestion du temps que celui-ci va nous imposer. A notre habitude, nous nous adapterons sur le terrain et le bilan définitif ne pourra se faire qu'à la fin de la session du brevet 2011.

Bruno-Jean Villard

Professeur agrégé d'éducation musicale/ Formateur au CEPEC de Lyon

HISTOIRE DES ARTS :
UNE NOUVELLE EPREUVE AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET.
VERS UNE VERITABLE REFLEXION INTERDISCIPLINAIRE.....